



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 19 août 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre du Travail et à Monsieur le ministre des Finances.

À partir du mois de septembre, environ 130 salariés du service informatique de la *Banque Internationale à Luxembourg* (BIL) seront transférés chez *Kyndryl* dans le cadre d'un contrat d'externalisation IT, alors même que Kyndryl mène actuellement un plan social prévoyant la suppression de 24 postes. Cette situation suscite une inquiétude légitime parmi les salariés concernés, malgré la garantie contractuelle de deux ans contre le licenciement dont bénéficieront les salariés transférés de la BIL. Face à cette situation, les syndicats OGBL et LCGB ont publié un communiqué commun pour dénoncer un manque de transparence.

Et ce manque de transparence ne se limite pas aux salariés : la BIL elle-même n'aurait pas été informée de l'existence de ce plan social chez *Kyndryl*. Elle affirmait, de son côté, avoir maintenu tout au long du processus de préparation de l'externalisation «un dialogue ouvert et constructif avec les autorités compétentes», lesquelles auraient été «informées et consultées», selon un article de *Paperjam* du 07.05.2026.

Étant donné que l'État détient 10 % du capital de la BIL, des questions se posent également quant au niveau de connaissance dont disposait effectivement le gouvernement dans ce dossier. La législation prévoit qu'avant tout licenciement collectif, l'employeur doit informer par écrit les représentants du personnel de son projet et mettre en place un plan social. Il doit également informer l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), qui transmet ensuite une copie à l'Inspection du travail et des mines (ITM).

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes aux ministres :

- À partir de quelle date Messieurs les Ministres ont-ils eu connaissance du fait que des salariés de la BIL allaient être transférés vers *Kyndryl*?
- À partir de quelle date Messieurs les Ministres ont-ils eu connaissance du fait que des salariés de la BIL allaient être transférés vers une entreprise menant, au même moment, un plan social ?
- À quelle date précise l'ADEM et l'ITM ont-elles été formellement informées du plan social chez *Kyndryl*, et cette notification a-t-elle respecté les délais légaux prévus pour ce type de procédure ?

- Le gouvernement peut-il confirmer les déclarations de la BIL selon lesquelles les autorités compétentes ont été «informées et consultées» tout au long des négociations relatives à l'accord avec *Kyndryl* ? Dans l'affirmative, avec quelles autorités compétentes des échanges ont-ils eu lieu ?
- En tant qu'actionnaire à hauteur de 10 % de la BIL, le gouvernement exerce-t-il des droits d'information ou de contrôle au sein du conseil d'administration ? Le transfert des salariés de la BIL vers *Kyndryl* a-t-il été discuté au conseil d'administration et, si oui, quand, et le plan social chez *Kyndryl* y a-t-il été mentionné ?
- Comment le gouvernement évalue-t-il le fait que des salariés d'une banque systémique dans laquelle l'État est actionnaire soient transférés vers une entreprise qui, au moment même du transfert, procède à des suppressions de postes ?
- Dans quelle mesure l'externalisation de 130 employés de la BIL vers *Kyndryl* est-elle conciliable avec le plan social de cette dernière ?
- Existe-t-il un mécanisme d'échange d'informations systématique entre l'ADEM, l'ITM et le gouvernement, permettant à ce dernier d'être informé lorsqu'une procédure de licenciement collectif concerne une entreprise dans laquelle l'État détient une participation ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Mars Di Bartolomeo
Député



Georges Engel
Député



Franz Fayot
Député